

L'utilisateur est informé que l'espace client transfertBANQUE, édité par la société SI-Expertise, lui est mis à disposition par son prestataire de services comptables (ci-après le Partenaire) et que son utilisation implique l'acceptation, sans réserve, des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Prestations de Services.

Introduction

La société SI-Expertise (ci-après «SI-Expertise»), société à responsabilité limitée dont les mentions légales sont disponibles en cliquant ici : <https://www.si-expertise.fr/privacy-policy/> met à la disposition de ses partenaires l'espace client transfertBANQUE, que ceux-ci offrent à leurs clients (ci-après les «Utilisateurs»). L'espace client transfertBANQUE est un outil de partage en ligne de relevés bancaires avec leur prestataire (ci-après le «Service»).

SI-Expertise, pour pouvoir fournir ce service, est enregistrée en qualité de Prestataire de Service d'Information sur les Comptes auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation sous le numéro 17068. Cet enregistrement peut être vérifié sur le site public REGAFI(www.regafi.fr).

1. Objet des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Prestations de Services

Le Service désigne le service d'information sur les comptes, mentionné au 8 de l'article L. 314-1 du Code monétaire et financier, consistant à fournir des informations consolidées sur des Comptes tenus par un (ou plusieurs) Gestionnaire(s) de compte.

En pratique, il permet au Partenaire (prestataire de services comptables) de récupérer pour ses traitements les relevés bancaires des comptes autorisés par l'utilisateur. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les «CGU») déterminent les caractéristiques, modalités et conditions d'utilisation du Service, régissent les relations entre SI-Expertise, le Partenaire et les Utilisateurs au titre de l'utilisation du Service et définissent les droits et obligations des Utilisateurs.

2. Adhésion et accès au Service

L'utilisation du Service nécessite l'acceptation des présentes CGU qui constituent le contrat conclu entre SI-Expertise, le Partenaire et l'Utilisateur. L'Utilisateur est tout d'abord invité à lire les CGU dans leur ensemble, puis à matérialiser sa lecture et son acceptation en cliquant sur la case « j'ai lu et j'accepte les CGU ». L'ensemble des stipulations des CGU lui sont opposables dès cet instant. Les CGU applicables et faisant foi sont celles en cours. Elles constituent, avec, le cas échéant, d'éventuelles conditions particulières, les documents contractuels qui s'imposent à l'Utilisateur. Si une ou plusieurs clauses des CGU sont déclarées nulles, invalides ou sans effet, et pour quelque cause que ce soit, les autres clauses non concernées garderont leur plein effet.

L'Utilisateur accède au Service par l'intermédiaire de l'interface dédiée à l'espace client transfertBANQUE.

L'utilisateur accepte que SI-Expertise récupère les relevés bancaires des comptes qu'il aura partagé dans l'espace client transfertBANQUE, et matérialise cet accord en enregistrant ses informations d'identification et en cochant les comptes qu'il accepte de partager. Seul ces comptes seront partagés et tous les autres seront totalement supprimés du système.

3. Fonctionnement du Service

Le Service permet à l'Utilisateur de mettre à disposition du partenaire les relevés des comptes qu'il dispose auprès d'établissements bancaires ou d'autres institutions financières. Pour procéder à

l'enregistrement d'un compte, l'Utilisateur doit sélectionner l'établissement auprès duquel il détient le(s) compte(s) concerné(s), puis enregistrer sur l'interface sécurisée des Services les identifiants et mots de passe correspondant(s) au(x) dit(s) compte(s) (« les Données d'Accès »), conformément aux dispositions de la Directive sur les Services de Paiement. L'interface est gérée par une technologie sécurisée qui permet à SI-Expertise de fournir le Service au Partenaire mais sans toutefois que celui-ci ne puisse avoir accès aux Données d'Accès transitant au titre du Service. Une fois les informations renseignées et les comptes synchronisés, le Service enregistre et met à jour les comptes enregistrés de façon automatique. Cette fonctionnalité n'est disponible que pour les établissements et institutions référencés par SI-Expertise. La liste mise à jour de ces établissements est consultable directement depuis l'espace client.

4. Liste des établissements et institutions éligibles

SI-Expertise décide de plein droit et sans droit à indemnisation pour l'Utilisateur ou le Partenaire du retrait d'un établissement ou d'une institution de la liste des établissements et institutions éligibles et de cesser d'offrir l'option de synchronisation et de mise à jour automatique des comptes auprès de ces établissements et institutions. SI-Expertise fera ses meilleurs efforts pour prévenir dès que possible le Partenaire d'un changement de la liste le concernant.

5. Maintenance, suspension et disponibilité des Services

SI-Expertise se réserve le droit de suspendre à tout moment, sans préavis ni indemnité, l'accès aux Services en cas de panne, de maintenance, de mise à jour des systèmes ou pour toute autre raison qui nécessiterait une telle suspension.

6. Suspension du Service

En cas de manquement par l'Utilisateur à une obligation qui lui incombe au titre des CGU, SI-Expertise se réserve le droit de suspendre son accès au Service dès la constatation du manquement et sans préavis. L'accès au Service ne pourra être rétabli qu'après que l'Utilisateur ait effectivement remédié au manquement en cause.

7. Données personnelles et vie privée

SI-Expertise accorde la plus grande importance au respect de la vie privée de l'Utilisateur et respecte en ce sens les dispositions de la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données Personnelles (le RGPD).

SI-Expertise est responsable du traitement des Données Personnelles renseignées par l'Utilisateur au titre du Service transfertBANQUE et se conforme à la réglementation applicable en matière de Données Personnelles. Ces Données Personnelles incluent notamment les Données d'Identification, les Données d'Accès ainsi que les informations émanant des Comptes et Autres actifs renseignés par l'Utilisateur. SI-Expertise souhaitant fournir des services toujours plus performants et rester à la pointe quant aux attentes de ses Utilisateurs, il est à cet égard précisé que les Données Personnelles de l'Utilisateur ne sont destinées qu'à SI-Expertise et au Partenaire en vue de la fourniture du Service.

Finalités du traitement des Données Personnelles

L'Utilisateur est informé que le traitement de ses Données Personnelles est nécessaire à la fourniture du Service transfertBANQUE. Le traitement de ces Données Personnelles est réalisé conformément

aux dispositions de la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au RGPD. L'Utilisateur est informé que les Données d'Accès permettant la récupération des relevés sont chiffrées et que les Données Personnelles communiquées aux sous-traitants de SI-Expertise sont transmises de manière sécurisée. SI-Expertise tient à la disposition de l'Utilisateur un document annexe consultable ici précisant le territoire sur lequel opèrent les destinataires des Données Personnelles et expliquant la façon dont elles sont utilisées. Les finalités des traitements opérés par SI-Expertise sur les Données Personnelles de l'Utilisateur sont les suivantes :

- La fourniture du Service transfertBANQUE
- la gestion de nos Utilisateurs
- La réalisation de statistiques anonymes
- La réalisation d'opérations de sollicitations et de prospection commerciale
- La lutte contre la fraude, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Conservation des Données Personnelles

Les Données Personnelles de l'Utilisateur ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à ces finalités. En application des obligations liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, elles peuvent être conservées au maximum pendant 5 ans à compter de la fin des relations contractuelles entre SI-Expertise et l'Utilisateur (en vertu de l'article L.516-12 du Code Monétaire et Financier). Une fois le délai de conservation écoulé, SI-Expertise détruit les Données Personnelles de l'Utilisateur.

Stockage et transfert à l'international

Les Données Personnelles collectées sont toutes stockées sur nos serveurs au sein de l'Union Européenne.

Confidentialité des Données Personnelles communiquées à SI-Expertise

SI-Expertise accorde la plus grande importance à la confidentialité des Données Personnelles. A ce titre, SI-Expertise prend toutes les précautions utiles afin d'en préserver leur confidentialité et déclare être en relation avec des sous-traitants de confiance, réputés pour le sérieux de leurs prestations et le haut degré de protection qu'ils accordent à la confidentialité des Données Personnelles. SI-Expertise a également mis en place une politique de confidentialité au sein de ses équipes.

L'Utilisateur donne son accord exprès afin que, pour les besoins de la fourniture du Service, les Données Personnelles hors les Données d'Accès soient transmises de manière sécurisée au Partenaire. Le Partenaire ne peut jamais avoir accès aux « Données d'Accès ».

L'Utilisateur donne mandat à SI-Expertise pour accéder en son nom et pour son compte à chacun des comptes qu'il a renseignés en vue d'effectuer tous les actes nécessaires à la fourniture du Service, conformément aux dispositions de la Directive sur les Services de Paiement. La confidentialité des Données Personnelles collectées est protégée par SI-Expertise. À ce titre, SI-Expertise prend toutes les précautions utiles afin d'en préserver leur confidentialité.

Droit d'Accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression des Données Personnelles

Conformément au RGPD, l'Utilisateur est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité de suppression et de la détermination du sort de ses Données Personnelles après sa mort. Il peut exercer ses droits en s'adressant au Service client de SI-Expertise par mail à

l'adresse rgpd@si-expertise.fr, sous réserve d'avoir justifié de son identité en joignant à sa demande une copie de sa pièce d'identité en cours de validité et en utilisant son adresse de courrier électronique renseignée lors de son inscription au service. L'Utilisateur a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL en application de l'article 77 du RGPD. Pour des raisons de sécurité et en cas de doutes sur la valeur et l'authenticité des justificatifs produits par l'Utilisateur, SI-Expertise se réserve le droit de lui solliciter toute autre pièce justificative. Dans le cas où l'Utilisateur viendrait à solliciter l'opposition au traitement de ses Données Personnelles, l'Utilisateur devra informer le Partenaire de l'impossibilité de SI-Expertise de lui fournir les Services concernés sans le traitement concerné.

8. Propriété intellectuelle

L'ensemble du Service et chacun des éléments qui le composent (incluant notamment les marques associées, application, site Internet, la technologie afférente etc.) sont la propriété intellectuelle exclusive de SI-Expertise. À ce titre, les logiciels, les interfaces, base de données, savoir-faire, données, textes, articles, lettres d'informations, communiqués, présentations, brochures, illustrations, photographies, programmes informatiques, animations, et toutes autres informations mises à disposition de l'Utilisateur au titre du Service, que ce soit par SI-Expertise, le Partenaire ou toute tierce personne, sont la propriété intellectuelle exclusive de SI-Expertise. Les CGU ne confèrent à l'Utilisateur aucun droit de propriété sur le Service et toutes ses composantes qui sont et restent la propriété exclusive de SI-Expertise. La mise à disposition du Service telle que prévue aux CGU ne saurait être analysée comme un transfert de propriété au bénéfice de l'Utilisateur. En conséquence, l'Utilisateur s'interdit et garantit SI-Expertise à l'égard de tout agissement ou tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de SI-Expertise. L'Utilisateur n'est pas autorisé à reproduire, représenter, modifier, traduire et/ou adapter, partiellement ou totalement, chacun des éléments du Service qui le compose, ni reproduire ou représenter de telles traductions, adaptations et/ou modifications, partiellement ou totalement, sans l'accord préalable écrit de SI-Expertise. Toutes les marques de produits et services contenus ou associés au Service qui ne sont pas les marques de SI-Expertise appartiennent à leurs propriétaires. Les références aux noms, marques, produits ou services des établissements bancaires ou institutions tiers(es) ne constituent pas une recommandation concernant les produits ou services de ces établissements.

9. Sécurité

La sécurité des données des Utilisateurs est l'absolue priorité de SI-Expertise. En conséquence, en vue de garantir un très haut niveau de sécurité des Services, SI-Expertise utilise des algorithmes de chiffrement selon des standards les plus élevés et éprouvés en matière de sécurité informatique. Les Services sont par ailleurs régulièrement audités. Les standards de sécurité des Services sont ainsi parmi les plus élevés du marché, permettant ainsi à SI-Expertise de fournir la technologie auprès de Partenaires de renom qui procèdent régulièrement à un audit des Services. C'est donc en pleine conformité avec les dispositions de la Directive sur les Services de Paiement que les Services sont fournis à l'Utilisateur.

SI-Expertise s'oblige à faire tout son possible en vue d'assurer la sécurité du Service. Compte tenu de la complexité de l'environnement internet, SI-Expertise ne saurait toutefois être tenue à une obligation de résultat à ce titre. Le Service constitue un système de traitement automatisé de données. Tout accès frauduleux à ce dernier ou toute altération dudit système sont interdits et feront l'objet de poursuites pénales. L'Utilisateur a toutefois conscience que les données circulant sur l'internet ne sont pas

nécessairement protégées, notamment contre les détournements éventuels, ce qu'il reconnaît. L'Utilisateur déclare en conséquence connaître la nature et les caractéristiques techniques des réseaux Internet, et en accepte les contraintes techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données relatives au Service et les risques qu'ils comprennent. L'Utilisateur est de ce fait seul responsable de l'utilisation et de la mise en œuvre de moyens de sécurité, de protection et de sauvegarde de ses équipements, de ses données et logiciels. À ce titre, il s'engage à prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données. L'Utilisateur s'engage à ne commettre aucun acte qui pourrait mettre en cause la sécurité des systèmes de SI-Expertise. Il est fortement déconseillé à l'Utilisateur d'utiliser le Service sur un téléphone mobile ou un ordinateur dont il n'est pas propriétaire ou dont l'usage est partagé avec une tierce personne. Lorsqu'il en prend connaissance, l'Utilisateur informe SI-Expertise à l'adresse électronique support@transfertbanque.fr.

10. Contenus illicites

L'Utilisateur s'interdit de détourner le Service de ses finalités, notamment en accédant à des données sur lesquelles il n'a aucun droit d'accès, en téléchargeant des données de façon illicite ou qui porterait atteinte aux droits de tiers, ou encore en utilisant le Service à des fins illicites, la liste n'étant pas exhaustive. SI-Expertise ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences dommageables d'un tel détournement de la finalité du Service. SI-Expertise se réserve en outre la faculté de supprimer tout contenu illicite ou portant atteinte aux droits des tiers, dès qu'elle en aura connaissance.

11. Responsabilité

Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à l'égard du Partenaire et de SI-Expertise à utiliser le Service dans le respect des prescriptions des CGU et de la législation en vigueur. En cas de non-respect d'une ou plusieurs dispositions et/ou stipulations des CGU, l'Utilisateur s'engage à indemniser le Partenaire et SI-Expertise de toute conséquence émanant de plainte, action, poursuite ou condamnation de cette dernière initiée par tout tiers, à quelque titre que ce soit, qui pourrait en résulter. En cas de contestation ou de litige, la charge de la preuve du bon respect des obligations mises à sa charge au titre des CGU repose sur l'Utilisateur. L'Utilisateur est informé et accepte expressément que l'utilisation du Service, des informations et des outils mis à sa disposition s'effectue sous sa propre responsabilité. L'Utilisateur accepte expressément et reconnaît que la réception ou le téléchargement de tout contenu obtenu à l'aide du Service est effectué sous sa seule responsabilité et reste entièrement responsable de tous dégâts ou dommages qui pourraient être causés à ses systèmes informatiques ainsi que, le cas échéant de toute perte de données qui pourrait en résulter.

Responsabilité du Partenaire

Les Services étant mis à la disposition de l'Utilisateur par le Partenaire, SI-Expertise ne saurait en aucun être tenue responsable à quelque titre que ce soit de tout dommage (direct ou indirect) causé par la suppression de l'accès par le Partenaire, ou par la suppression de l'accès au Partenaire par SI-Expertise, entraînant de ce fait la suspension de l'accès à l'utilisateur du Partenaire.

Responsabilité de SI-Expertise

SI-Expertise est responsable de la fourniture du Service à l'égard des Utilisateurs laquelle constitue une obligation de moyens. La responsabilité de SI-Expertise se limite en ce sens aux seuls dommages directs subis par l'Utilisateur à raison de l'utilisation des Services, à l'exclusion de tout autre. La responsabilité

de SI-Expertise n'est pas engagée lorsque l'impossibilité de fournir correctement les Services est due à un cas de force majeure (telle que définie par l'article 1218 du Code civil).

SI-Expertise décline toute responsabilité dans le cas où les Services ne répondraient pas aux exigences et besoins spécifiques de l'Utilisateur.

La charge de la preuve du dommage revenant à l'Utilisateur et toute demande de dommage-intérêts de l'Utilisateur devant être initiée auprès de SI-Expertise dans un délai de douze (12) mois à compter du fait générateur à l'origine du dommage. Le Partenaire, ni même SI-Expertise, ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des dommages indirects causés à l'Utilisateur et notamment de toute perte de clientèle, perte de profit, manque à gagner, atteinte à l'image, ainsi que des informations et données de comptes obtenues à partir des sites internet des établissements et institutions teneurs des comptes renseignés par l'Utilisateur, et notamment de l'actualisation de ces informations. Le Partenaire, ainsi que SI-Expertise, n'offrent aucune garantie quant à ce que les établissements et institutions auprès desquels l'Utilisateur a ouvert un compte fassent partie du Service ; en outre n'ayant aucunement la maîtrise des données relatives aux comptes détenus par l'Utilisateur auprès de ceux-ci, le Partenaire, SI-Expertise ainsi que, le cas échéant, ses hébergeurs et fournisseurs de technologies, ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de dommage résultant de :

- toute inexactitude ou non-conformité des informations, produits, et autres contenus, incluant notamment les propres données renseignées par l'Utilisateur;
- une indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès au Service ou de l'accès à l'Espace Utilisateur, d'une difficulté liée au temps de réponse, et d'une manière générale, d'un défaut de performance.

Ni le Partenaire, ni SI-Expertise, ni, le cas échéant, ses hébergeurs et fournisseurs de technologies, ne pourront être tenus responsables en cas de dommage subi par l'Utilisateur et résultant :

- d'une faute de l'Utilisateur ;
- du non-respect par l'Utilisateur des CGU ;
- sur autorisation de l'Utilisateur lui-même, de l'accès par un tiers à ses propres données ;
- d'un usage frauduleux ou abusif du Service par l'Utilisateur lui-même ;
- d'une compromission par l'Utilisateur lui-même de la confidentialité de son mot de passe ;
- de déclarations ou de comportements de toute personne à l'égard du Service fourni par SI-Expertise, ses hébergeurs et fournisseurs de technologies.

S'agissant du traitement des Données Personnelles de l'Utilisateur relatives aux comptes détenus dans les établissements et institutions communiquées à SI-Expertise, les atteintes à la confidentialité des dites données qui résulteraient du fait de l'Utilisateur lui-même ainsi que les éventuelles conséquences dommageables ne sauraient engager la responsabilité de SI-Expertise, pour quelque cause que ce soit et pour quelque dommage que ce soit, conformément à la législation en vigueur.

12. Déclarations de l'Utilisateur

L'Utilisateur déclare et garantit SI-Expertise et le Partenaire du fait qu'il est titulaire des comptes renseignés en vue de l'utilisation du Service et qu'il a tous les pouvoirs et/ou autorisations nécessaires pour autoriser SI-Expertise à lui fournir les Services. Il déclare et garantit à SI-Expertise et au Partenaire d'être et demeurer seul et unique responsable de l'accès et de l'utilisation du Service. L'Utilisateur déclare être parfaitement informé des caractéristiques, des contraintes, des limites et des risques de l'utilisation du Service et les accepte.

13. Secret professionnel

Conformément aux dispositions de l'article L. 522-19 du Code monétaire et financier, SI-Expertise est tenue au secret professionnel. Toutefois, ce secret peut être levé, conformément à la législation en vigueur, en vertu d'une obligation légale, réglementaire et prudentielle, notamment à la demande des autorités de tutelle, de l'administration fiscale ou douanière, ainsi qu'à celle du juge pénal institué par l'article L. 526-35 du Code monétaire et financier ou en cas de réquisition judiciaire notifiée à SI-Expertise. Nonobstant ce qui précède, l'Utilisateur a la faculté de relever SI-Expertise du secret professionnel en lui indiquant expressément les tiers autorisés à recevoir des informations confidentielles le concernant. Le secret professionnel pourra être levé par l'effet de la réglementation au profit des sociétés fournissant des tâches opérationnelles importantes à SI-Expertise dans le cadre des présentes.

Les personnes recevant des informations couvertes par le secret professionnel, qui leur ont été fournies pour les besoins des fonctions opérationnelles mentionnées ci-dessus, doivent les conserver confidentielles, que l'opération susvisée aboutisse ou non. Toutefois, dans l'hypothèse où l'opération susvisée aboutit, ces personnes peuvent à leur tour communiquer les informations couvertes par le secret professionnel dans les mêmes conditions que celles visées au présent article, aux personnes avec lesquelles elles négocient, concluent ou exécutent les opérations énoncées ci-dessus.

14. Résiliation

Par l'utilisateur :

L'utilisateur peut à tout moment mettre fin au partage de ses comptes en se reconnectant dans l'espace client transfertBANQUE et en désactivant les comptes qu'il ne souhaite plus mettre à disposition. Il peut également supprimer tous les comptes.

Par le partenaire ou par SI-Expertise :

Dans le cas où l'Utilisateur viole ses obligations en vertu des CGU ou utilise le Service de façon abusive, le Partenaire et/ou SI-Expertise se réservent le droit de résilier à tout moment le contrat conclu entre SI-Expertise, le Partenaire et l'Utilisateur. En cas de résiliation, l'accès au Service est immédiatement interrompu et les données correspondant audit compte sont détruites. Aucun remboursement ou dédommagement à quelque titre que ce soit ne saurait intervenir.

15. Droit applicable et juridiction compétente

Les CGU et tous les points afférents à leur exécution ou leur interprétation sont régis par le droit français quel que soit le lieu d'exécution des obligations en découlant. Si l'Utilisateur a des questions ou des réclamations concernant les CGU, il peut contacter le Partenaire à cet égard à l'adresse qu'il lui aura communiquée. Dans le cas où un litige naîtrait entre l'Utilisateur, le Partenaire et/ou SI-Expertise en lien avec les CGU ou l'utilisation du Service, chacune des parties s'efforce de tenter de régler le litige de façon amiable ; et pour le règlement de tout litige que les parties n'auraient pu résoudre de façon amiable, il est fait exclusivement attribution de compétence au tribunal de commerce de Mulhouse.

16. Acceptation

L'Utilisateur reconnaît avoir obtenu toutes les informations nécessaires concernant le Service visé aux présentes, adhérer sans réserve aux CGU et en garantir l'application scrupuleuse.